

PROJET EDUCATIF

de l'association BEAUBREUIL-VACANCES-LOISIRS

Le projet éducatif est élaboré par les membres du bureau de l'association pour servir de trame aux actions que mettent en place les animateurs et animatrices, tant au centre de loisirs qu'à la ludothèque et repose sur des valeurs dont la principale est de rendre l'enfant citoyen dans sa vie quotidienne et dans son environnement.

Les fondements :

- des constats :

Dans une société en évolution accélérée, l'action éducative s'avère de plus en plus nécessaire, tant pour le développement de la personne que pour la formation de citoyen.

- des valeurs :

Les valeurs que nous souhaitons véhiculer sont des valeurs rattachées à la dignité et au respect de tout être humain : l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, la liberté, l'autonomie, la solidarité, la démocratie, la responsabilité, la paix.

C'est aussi la laïcité qui incarne le respect de la personne et de ses droits.

La finalité :

Nous souhaitons que les enfants qui nous sont confiés deviennent les citoyens libres et responsables de demain.

Objectifs à atteindre :

1) un accueil favorisant l'idée de citoyenneté.

L'équipe d'animation favorisera l'apprentissage de la citoyenneté. Rendre l'enfant citoyen, c'est développer sa capacité à être autonome, faire des choix, agir au sein d'un groupe et accepter les règles et les contraintes communes. Les règles fixées doivent être respectées. Les animateurs sont garant de la justesse et de l'adaptation en fonction des circonstances et du contexte de l'application de la même règle pour tous. L'animateur doit montrer l'exemple, il a une valeur de modèle vis à vis des enfants et se doit d'être attentif à son image.

La visée éthique est de « *bien vivre ensemble, avec et pour les autres* ».

L'équipe d'animation sera attentive à avoir comme objectif premier, l'épanouissement et le bien être de l'enfant. Elle devra promouvoir, l'entraide, la confiance, le partage et la solidarité. Le centre de loisirs et la ludothèque sont des lieux où les enfants et les adultes respectent et font respecter une règle commune. Les droits et les devoirs sont énoncés et respectés. Les responsabilités et l'autorité sont partagées par les adultes, La liberté s'inscrit dans un nombre de contraintes. La justice et la justesse avec laquelle les animateurs et le directeur interviennent sont pour ces raisons capitales.

2) un accueil favorisant le développement des potentialités de l'enfant.

Le centre de loisirs doit favoriser l'expression et la mise en valeur des ressources et des compétences particulières ou communes des individus.

Les activités et la vie collective permettront à l'enfant de développer :

- **sa créativité** : l'adulte permettra à l'enfant de réaliser, de créer et de favoriser son investissement dans l'organisation de projets d'activités ou de loisirs.

L'enfant pourra développer sa capacité à penser, s'exprimer, inventer, imaginer des histoires réaliser des spectacles et des objets, mettre en œuvre les activités qu'il souhaite faire.

- **sa technicité** : il s'agit pour l'enfant de développer un savoir faire.

L'enfant pourra développer sa capacité à utiliser des techniques manuelles, acquérir des compétences artistiques, utiliser des moyens d'expression, se servir de connaissances informatiques, pratiquer des activités physiques et sportives.

- **sa sociabilité** : il s'agit pour l'enfant de développer sa capacité à entrer en relation avec l'autre au sens large. L'adulte apprendra à l'enfant la tolérance, l'acceptation de la différence. Il favorisera la rencontre et l'interaction entre les enfants et leur environnement social. Il favorisera son ouverture, sa curiosité sur son environnement et l'actualité au niveau local ou immédiat jusqu'à une dimension plus large ou plus globale.

L'enfant pourra développer sa capacité à vivre en groupe et y trouver une place valorisante, bénéficier de la force du groupe et lui apporter ses compétences, entrer en contact avec son environnement social, respecter les règles de vie, respecter les autres, alterner les moments individuels et collectifs, vivre des relations intergénérationnelles, rencontrer des jeunes d'autres communes.

La sociabilité, c'est apprendre à l'enfant à trouver une relation affective, ailleurs qu'auprès de sa famille.

- **son autonomie** : Il s'agit pour l'enfant de développer une connaissance de soi et d'apprendre à poser et assumer ses propres choix. L'animateur permettra à l'enfant de participer activement et de manière constructive à l'organisation de ses loisirs. Il lui permettra d'épanouir sa personnalité.

L'enfant va devoir apprendre à se connaître, accepter ses limites. Il va chercher à développer ses dons et ses potentialités, à avoir confiance en lui pour construire sa personnalité et donner un sens à sa vie.

3) un accueil favorisant la dimension du jeu et de l'imaginaire

Le jeu est déclaré comme un droit dans la déclaration des droits de l'enfant

Le jeu est le moyen privilégié des enfants. Toute activité ou apprentissage peut être présenté par le biais du jeu. Au travers du jeu, l'enfant appréhende le monde, expérimente, découvre la réalité qui l'entoure. Le jeu permet à l'enfant d'essayer sans risque puisque c'est « pour de faux ». L'enfant se sent en sécurité dans le jeu. A travers le jeu, l'enfant se découvre, propose des règles, exprime ses peurs et ses envies. Le jeu permet à l'enfant de faire sérieusement des choses fictives et compliquées.

Le jeu permet à l'enfant d'évoluer dans l'espace social. Il correspond à une situation réelle ou fictive codifiée par des règles. Toutefois, s'il permet de développer une dimension sociale, il perd de son sens s'il est obligatoire. Le jeu est caractérisé par la liberté et l'acceptation libre des règles qui existent. Un jeu sans règles perd toute sa substance. Au cours du jeu interviennent, le hasard, la tricherie, la force, la stratégie, l'acceptation de perdre ou de gagner, la possibilité de changer de personnage.

Une attention particulière sera donnée à l'imaginaire dans les jeux et les séquences d'animation. Les activités doivent garder un caractère ludique et de plaisir et développer une dimension de découverte. Les activités s'inscrivent dans un projet d'animation structuré et réfléchi.

4) un accueil favorisant la réussite et suscitant l'envie de faire

Les trois sources du processus de l'enfant dans une activité concrètes sont les suivantes :

- une réponse à une sollicitation d'un tiers, ami, animateur, parent
- l'envie d'imiter un autre, grand frère, ami, héros, animateur
- le plaisir d'approcher un objet de fascination, un sujet d'émerveillement ou être acteur d'une activité.

L'animateur sera sensible à ces trois facteurs de mise en mouvement de l'enfant.

Les séquences d'animation permettront à chacun de réussir ce qu'il entreprend, sans mettre les enfants face à des échecs, en développant une démarche où les enfants peuvent réussir et prendre confiance en eux parce que l'adulte leur fait confiance.

L'accueil de loisirs peut être amené à proposer des séjours pendant les périodes de vacances scolaires.

Rôle de l'équipe d'animation

Le directeur est diplômé d'un brevet validé par la DRJS pour l'encadrement des centres de loisirs (BEATEP, BPJEEPS, BAFD...), il est garant de l'application du projet éducatif en rédigeant un projet pédagogique. Il veille à la mise en place du projet pédagogique en intervenant de différentes manières :

- il coordonne l'équipe d'animation (organisation, formation, évaluation). Un rapport d'activité permettant d'évaluer simplement les animateurs, devra être rempli à la fin de chaque période d'animation correspondant aux mercredis entre deux périodes de vacances ou à une période de vacances ou encore trimestriellement
- Il veille au bon fonctionnement des prestataires de service du repas ou de nettoyage.
- Il assure la gestion financière du budget de fonctionnement du CLSH
- Il intervient dans les rapports avec les personnes extérieures, prestataires, parents. Il veille à avoir une attitude correcte vis-à-vis d'eux et à assurer une communication par tous les moyens adaptés et autorisés. Tous documents et outils de communication engage l'image de l'association, il sera donc impératif d'obtenir l'autorisation des membres du bureau du conseil d'administration avant sa diffusion.
- Il veille au bon déroulement des réservations pour les activités.
- Il assure aussi l'animation quand les animateurs sont en nombre insuffisant.

Outre les tâches de gestion et d'organisation, le directeur a un rôle formateur auprès des membres de l'équipe. Il est en charge de l'accompagnement et de l'évaluation des animateurs stagiaires. Le directeur met en place des outils de type planning, fiches d'activités, canevas d'un projet pédagogique, livres, informations....

Le directeur établit son programme d'activités pour chaque mois et le transmet aux familles une semaine avant. Il procède de la même manière avant chaque période de vacances.

Attitude et comportement de l'animateur

- respecter les règles d'hygiène tant au niveau corporel que vestimentaire
- ne pas fumer dans les locaux, ni à la vue des enfants
- être ponctuel sur son lieu de travail
- ne pas quitter son service avant l'heure prévue
- avoir une tenue et un langage correct tant vis-à-vis des enfants que des parents.
- Favoriser par leur présence active le développement des valeurs éducatives, telles que l'autonomie, la socialisation, la créativité, le savoir faire, l'éducation au goût...

L'animateur est tenu à un devoir de réserve et de discrétion professionnelle au regard des faits dont il pourrait avoir connaissance.

La place de l'enfant et sa participation

L'enfant sera placé au centre du projet pédagogique. C'est-à-dire que l'organisation des journées visera le bien être des enfants avant de favoriser le confort des animateurs.

Dans la mesure du possible, les enfants pourront être consultés, donner leur avis, faire des remarques. Des outils pourront être mis en place pour faciliter cette participation : boîte à idée, forum, le matin, évaluation, le soir.

La préparation de spectacles, l'organisation de jeux, la rédaction d'un journal, le choix de séances de cinéma sont autant de domaines où les enfants auront l'occasion de s'impliquer dans la gestion de leurs loisirs.

La place des familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Bien que les parents qui confient leur enfant au CLSH acceptent de fait, le projet pédagogique mis en place par le directeur, il est souhaitable qu'ils puissent participer à la vie du centre de loisirs et échanger avec le personnel d'encadrement. Il est également souhaitable qu'ils soient mis au courant des activités proposées.

Chaque année, une enquête de satisfaction permettra d'évaluer la manière dont les enfants et les parents perçoivent la qualité du centre de loisirs.

De ce projet éducatif va découler le projet pédagogique explicitant les moyens à mettre en œuvre et la manière dont l'équipe d'animation va s'organiser pour permettre la réalisation de ces objectifs éducatifs.

Le Président
Pascal LE GOAPPER